

Conseil municipal du 6 décembre 2016

Budgets 2016 :

Après examen des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année, le conseil municipal a procédé à quelques ajustements sur les budgets de la commune et du service des eaux. Globalement le budget principal de fonctionnement diminue légèrement par rapport aux prévisions.

Eau et de assainissement :

Le conseil a décidé d'appliquer une augmentation raisonnable du prix de l'eau (tarifs des abonnements et du m³ eau et assainissement), à compter de la consommation 2017 (facturation début 2018).

Cette augmentation, un peu plus marquée sur l'assainissement, permettra de maintenir le bon équilibre du budget tout en assurant le remboursement de l'emprunt que la commune va souscrire pour financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Le conseil a également fixé les tarifs d'abonnement eau et assainissement pour les compteurs de gros calibre, conformément aux dispositions du nouveau règlement de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, le conseil autorise le maire à signer le nouveau contrat de prestation de service pour l'assistance technique, le transport et le traitement des boues de la station d'épuration.

Droits de terrasses :

Considérant qu'ils n'ont pas subi d'évolution depuis 2008, les tarifs de la redevance pour l'occupation d'espaces publics à usage commercial (terrasses) ont été légèrement augmentés à compter du 1^{er} janvier 2017.

Opération façades :

Dans le cadre des crédits inscrits au budget communal pour encourager la rénovation extérieure des maisons dans le centre du village, le conseil a décidé d'attribuer une subvention à la SCI du Volcan pour le ravalement de la façade de l'hôtel de la Gravenne.

Personnel communal :

Le conseil a mis à jour le tableau des effectifs qui comptent, au 1^{er} décembre 2016 : 13 agents en activité (dont 3 au service administratif, 7 au service technique, 2 au service général, 1 mis à disposition du SIVU Ecole) et un agent en disponibilité (centre multimédia).

Communauté de communes :

Le conseil approuve la modification des statuts de la communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » visant notamment à mettre ces statuts en

conformité avec les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Site de baignade du Pont du Diable :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de rétrocession à la Commune des aménagements du site du Pont du Diable réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Ardèche Claire (création de l'accès secours, signalétique, réhabilitation des faïsses, restauration du sentier d'accès depuis le pont de Mercier, reprise du stationnement). Cette convention dégage le syndicat de toute obligation liée à ces aménagements et définit les conditions dans lesquelles la commune s'engage à suivre les prescriptions techniques de gestion du site.

Tourisme :

Le conseil municipal sollicite auprès de la préfecture le classement de la commune en « station de tourisme ». Ce classement offrirait à la commune un certain nombre d'avantages, notamment en matière fiscale et pour l'obtention de subventions et dotations.

Informations diverses :

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 7 janvier 2017 à 18h à la salle polyvalente.

L'installation des illuminations de Noël est prévue les 13 et 14 décembre, dates de disponibilité de la nacelle.

La « Balade de l'An que Ven », petite randonnée conviviale organisée par la communauté de communes, aura lieu cette année à Barnas le vendredi 30 décembre de 9h à 12h.